

Le lien qui unit les 19 communes du Bassin Auterivain

# trait d'union

MAGAZINE SEMESTRIEL  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
N°26 - juin 2021

Point sur les dépenses publiques  
durant le contexte covid... **page 4**

Centre aquatique :  
Le projet se concrétise... **page 13**



**Nouveau !**  
+ d'infos **page 14 >>**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**BASSIN AUTERIVAIN**  
Haut-Garonnais

[www.cc-bassinauterivain.fr](http://www.cc-bassinauterivain.fr)

## Sommaire

- 3 Editorial
- 4 Développement économique 
- 5 Dossier finances 
- 10 Solidarité // Accueil de service public // Déchets 
- 11 Développement du territoire 
- 14 Tourisme et loisirs 
- 15 Environnement 

## Flashes info



### Rentrée 2021-2022 : inscriptions ouvertes à l'école de musique Emila

- > Du 7 au 27 juin
- > Du 1er au 12 sept

+ d'infos :  
emila.accueil@ccba31.fr  
05 61 50 71 33

 @EmilaEcoleDeMusique



### Permanences de la maison de l'habitat

Consultez le calendrier des permanences et prenez rdv pour connaître les aides disponibles pour vos travaux dans votre logement.

+ d'infos :  
[www.cc-bassinauterivain.fr/services/maison-habitat](http://www.cc-bassinauterivain.fr/services/maison-habitat)



ZI Robert Lavigne - RD 820  
31190 AUTERIVE  
05 61 50 99 00  
[www.cc-bassinauterivain.fr](http://www.cc-bassinauterivain.fr)

Horaires d'ouverture :  
Ouvert au public  
du lundi au vendredi  
9h>12h30 // 13h30>17h

«**Trait d'union**» est édité par la Communauté de Communes du Bassin Auterivain - **Directeur de la publication** : Serge BAURENS, Président de la Communauté de Communes - **Responsable éditorial** : Céline GABRIEL, **Rédaction, iconographie et mise en page** : équipe de la CCBA - **Impression** : Imprimerie Messages - Toulouse  
**Tirage** : 13 000 exemplaires - **Dépôt légal** : 05/2021

## Bloc-Notes

### Services intercommunaux

- Accueil : 05 61 50 99 00
- France services : 05 61 50 99 41
- Emploi & insertion : 05 61 50 99 00
- Guichet unique : 05 61 50 99 00
- Ecole de musique intercommunale EMILA : 05 61 50 71 33
- ALSH Beaumont sur Lèze : 06 49 62 41 76
- ALSH Auterive : 05 61 50 81 58
- ALSH Cintegabelle : 05 61 08 35 72
- ALSH Grépiac : 07 81 75 27 88
- ALSH Lagardelle : 05 34 48 91 33
- RAM Auterive : 05 34 26 35 06
- RAM Caujac : 05 61 50 64 60
- RAM Vernet : 05 34 48 44 71
- Halte garderie les Canailoux : 05 61 50 02 17
- Office de Tourisme : 05 61 50 28 71
- Maison de l'habitat : 05 61 50 05 93
- Service technique : 05 61 50 99 04

### Services extérieurs

- Mairie d'Auragne : 05 61 50 72 30
- Mairie d'Auribail : 05 61 50 50 97
- Mairie d'Auterive : 05 61 50 96 70
- Mairie de Beaumont-sur-Lèze : 05 61 08 71 22
- Mairie de Caujac : 05 61 08 90 68
- Mairie de Cintegabelle : 05 61 08 90 97
- Mairie d'Espérance : 05 61 08 91 54
- Mairie de Gaillac-Toulza : 05 61 08 91 86
- Mairie de Grazac : 05 61 08 42 39
- Mairie de Grépiac : 05 61 08 54 60
- Mairie de Labruyère-Dorsa : 05 61 08 35 24
- Mairie de Lagardelle-sur-Lèze : 05 62 11 59 80
- Mairie de Lagrâce-Dieu : 05 61 50 72 46
- Mairie de Marliac : 05 61 08 47 96
- Mairie de Mauressac : 05 61 50 62 00
- Mairie de Miremont : 05 61 50 67 05
- Mairie de Puydaniel : 05 61 50 72 44
- Mairie du Vernet : 05 61 08 50 47
- Mairie de Venerque : 05 62 11 59 59
- Réseau31 : 05 61 17 30 30
- SPEHA : 05 34 66 71 20
- Service eau potable Auterive : 05 34 28 19 30



# Editorial

Madame, Monsieur,

La pandémie dure depuis plus d'un an et perturbe la vie quotidienne de chacun d'entre nous, que l'on soit actif, retraité, ou étudiant.

Pourtant, malgré ces lourdes difficultés, les services publics de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain (CCBA), se poursuivent avec bien sûr plus de difficultés mais assurent pour nos administrés un service de qualité.

Durant cette période, j'ai une pensée pour toutes celles et ceux qui consacrent avec courage du temps pour la collectivité. Qu'ils soient élus ou agents territoriaux, je les remercie pour leurs actions.

Ce magazine, le Trait-d'Union, est la preuve concrète que l'on poursuit le travail au quotidien. Nous restons déterminés par la nécessité de mener les projets engagés à terme, pour l'intérêt de notre territoire. Le Trait-d'Union sera dorénavant diffusé trois fois par an au lieu de deux, ce qui permettra de mettre en avant l'avancement des projets de la collectivité. Dans cette édition vous trouverez de nombreuses informations sur les cinq budgets à gérer et les comptes de la CCBA. Cette transparence nous vous la devons. Elle est nécessaire pour expliquer le fonctionnement et les relations entre l'État, la région et l'intercommunalité.

Depuis quelques années, l'État nous impose de prendre des compétences mais oublie de nous allouer l'argent qui va avec et qui devrait permettre de réaliser ses actions. Malgré ses nouvelles difficultés nous arrivons difficilement à assurer les services pour les habitants de notre territoire. Cette année encore nous sommes obligés de ne pas embaucher de nouveaux agents, pourtant nécessaires à un meilleur service et nous ne remplacerons pas les départs à la retraite. Pourtant, force est de constater, que les coûts des prestations augmentent tous les ans et que par contre nos recettes diminuent. Bien entendu, il est donc essentiel d'augmenter le moins possible les prélèvements sur notre territoire.

Permettez-moi de dire qu'il est facile pour nos Ministres d'affirmer qu'ils n'augmenteront pas les impôts, alors qu'ils délèguent aux collectivités des compétences, assurées initialement par l'État. Ils obligent celles-ci à prélever davantage ou tout simplement à supprimer de nombreux projets.

En guise d'exemple, il faut savoir que nous avons en charge le développement économique afin d'attirer des entreprises et de créer des emplois. Dans ce domaine, de nombreux services de l'État (qui coûtent cher), retardent en permanence nos actions mais surtout coûtent très chers à la collectivité. Je ne peux m'empêcher de dire ici l'incompréhension des élus lorsqu'on nous annonce, après avoir assumé financièrement déjà de nombreux frais obligatoires, que sur les terrains prévus pour recevoir nos entreprises le coût des fouilles archéologiques serait de 600 000 € et ça après plus d'un an d'attente et d'impossibilité d'exploiter les terrains. Voilà comment l'État aide les collectivités !! Pourtant il est de notre responsabilité et de notre engagement d'élus de poursuivre la modernisation de notre territoire.

Difficile mais pas impossible, avec votre aide et votre compréhension, nous ferons ensemble un territoire accueillant et agréable à vivre.

**Serge BAURENS**

Président de la Communauté de Communes  
du Bassin Auterivain

## Lotissement Eris : le site est prêt à recevoir les entreprises

Les travaux d'aménagement du lotissement Eris sont terminés. Situé dans la zone d'activités économiques Pompignal à Mirremont, il accueillera bientôt ses premières entreprises.

Le site s'étend sur 4,5 ha dans le prolongement de la zone d'activités Lavigne d'Auterive. Il a été créé pour répondre à de nombreuses demandes de petites entreprises, le plus souvent artisanales, qui recherchent des bonnes conditions d'installation pour développer leurs activités et conforter ainsi l'emploi local.

La plupart d'entre elles sont issues du territoire intercommunal, il s'agit donc d'une relocalisation nécessaire pour leur développement. Facilités d'accès, besoins de locaux adaptés, d'espaces de stockage de matériaux et de véhicules, sont les critères le plus souvent avancés dans les choix des entrepreneurs.

Parmi les 16 entreprises qui s'installeront prochainement, 10 relèvent du secteur de la construction, 3 du secteur de l'automobile et 2 du commerce. Originalité du lotissement, une crèche pour

ra accueillir les enfants des personnes qui travaillent sur place. Côté environnement, le site a été particulièrement soigné, plusieurs espaces verts ont été aménagés, de nombreuses plantations d'arbres et de haies ont été réalisées.

Pour la CCBA, le lotissement Eris est la première réalisation d'un ensemble qui comprend le lotissement Athéna, en cours d'aménagement dans la zone Lavigne à Auterive et le futur parc d'activités du Vernet qui verra le jour en bordure de la D820.



## L'occal : Face à la crise, la CCBA s'engage aux côtés de la région pour soutenir les entreprises du territoire

La crise sanitaire que nous vivons depuis mars 2020 a fortement touché l'économie du pays. Diverses aides ont été déployées pour venir en aide aux secteurs les plus fortement impactés par les différentes mesures prises pour limiter la propagation de l'épidémie.

Parmi les secteurs économiques les plus impactés, l'économie touristique, le commerce et l'artisanat de proximité, la culture, l'événementiel, ainsi que l'ensemble des activités sportives et de loisirs sont particulièrement fragilisés.

Afin d'accompagner les entreprises à s'adapter aux nouvelles contraintes, à l'évolution des attentes des citoyens et des habitudes et pratiques de consommations, la région Occitanie, en partenariat avec la Banque des territoires, les Départements, les métropoles et les EPCI d'Occitanie, ont mis en œuvre le dispositif « L'OCCAL », qui propose des aides aux entreprises touchées par la crise.

Pour le territoire du Bassin Auterivain, une enveloppe commune a été abondée conjointement par la communauté de communes et la Région Occitanie d'un montant total de 62 654€. Cette enveloppe a permis d'aider plus de 40 entreprises du territoire du Bassin Auterivain, dans le paiement de leur loyer lors de la deuxième période de confinement ou d'investir dans du matériel permettant de maintenir leur activité malgré les nouvelles normes sanitaires.

**“ 62 654€ c'est la contribution de la CCBA et de la Région pour soutenir les entreprises ”**

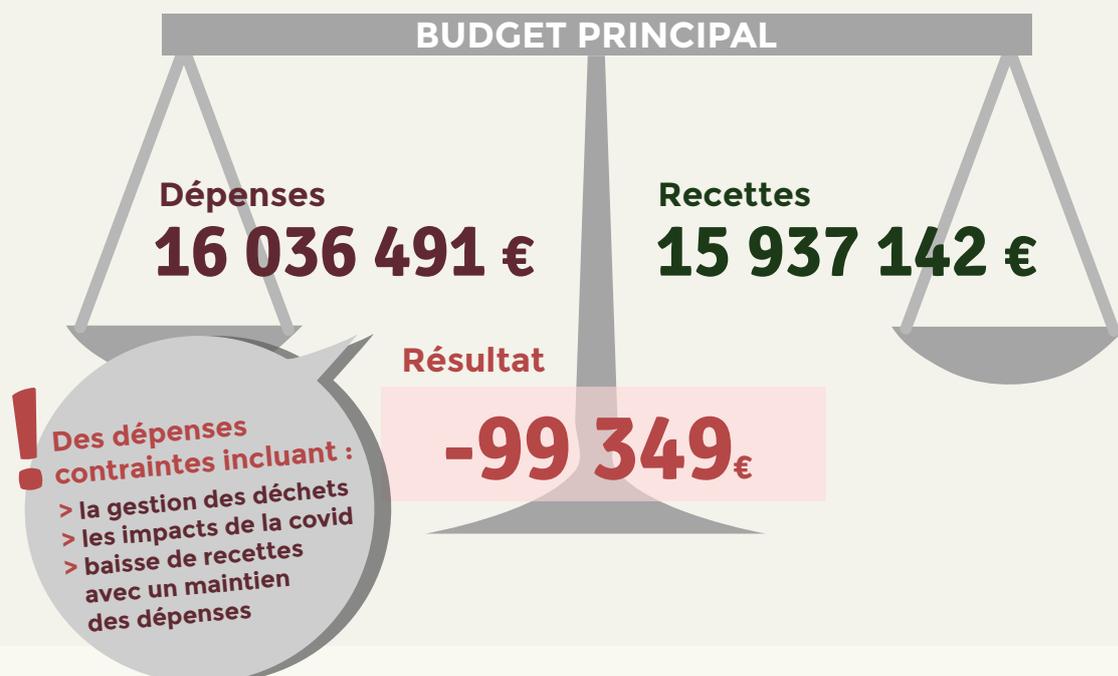


# DOSSIER FINANCES

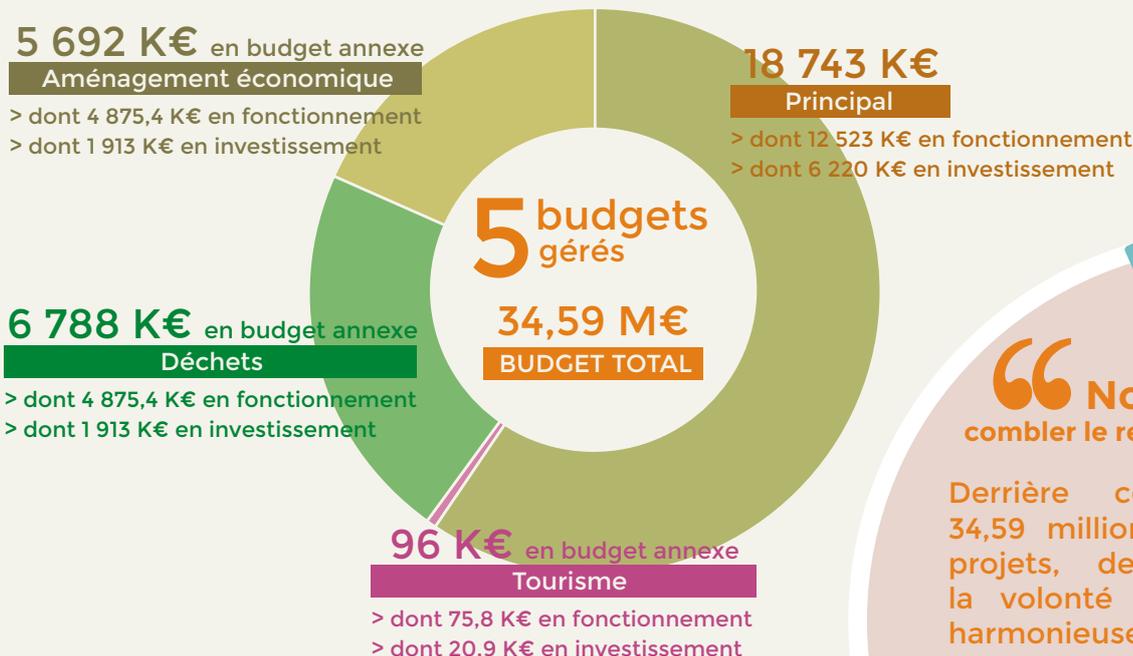
## Des résultats difficiles pour l'exercice 2020 dans un contexte de crise sanitaire

Les finances de la CCBA ont déjà été fortement contraintes en 2020, notamment à cause de la pandémie de Covid 19. Cela se traduit dans les

comptes administratifs de 2020 par une baisse des recettes avec un maintien des dépenses.



## Des budgets prévisionnels 2021 volontaristes pour accompagner la dynamique du Bassin Auterivain



**“ Notre objectif combler le retard pris en 2020**

Derrière ce chiffre de 34,59 millions d'euros, des projets, des services et la volonté de développer harmonieusement le Bassin Auterivain dans un contexte difficile.



## Orientations 2021 : le saviez-vous ?

Avant l'aspect financier, le budget reflète d'abord le projet politique en présentant l'ensemble des actions que veut porter la collectivité dans l'année.

## Budget prévisionnel 2021 : 34,59 M€

- > dont 23,54 M€ en fonctionnement
- > dont 11,05 M€ en investissement



Voté par les élus du conseil communautaire



### > Continuer la politique de services au public :



Petite enfance



Emploi



France Services



Gestion déchets

### > Investir dans des projets structurants :



Développer l'activité économique



Apprendre la natation aux enfants



Développer l'offre culturelle et touristique

## Priorités 2021



Gestion rigoureuse  
Maîtrise des dépenses de fonctionnement



Augmentation modérée de la fiscalité  
Compenser la baisse des recettes

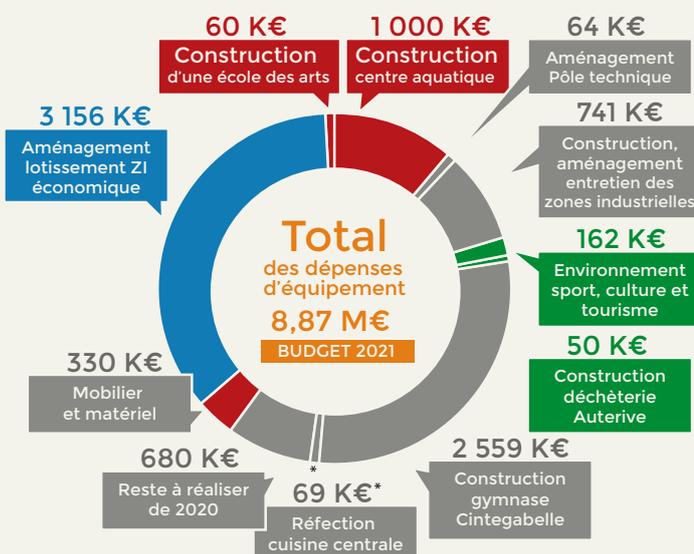


Poursuite de la maîtrise  
des charges de fonctionnement



6 projets structurants

## Sommes engagées pour l'investissement 2021



## Principaux coûts de fonctionnement en 2021





## Détail du coût des services pour 100€ dépensés



Environnement :  
**2,53€**

### Détail

- > Chantier d'insertion environnement
- > Aménagement du lac du Vernet
- > Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (GEMAPI)



Service à la population :  
**29,95€**

- > Collecte et Valorisation des déchets
- > Habitat
- > Pôle accueil usager :
  - > France Services
  - > Guichet unique
  - > Emploi - Insertion



Economie :  
**12,53€**

- > Réalisation, aménagement et entretien des zones industrielles
- > Auterive (ZI Hermès, Hémera, Hestia)
- > Cintegabelle (ZI Jambourg)
- > Miremont (ZI Pompignal)
- > Venerque (ZI la tuilerie)
- > Future zone au Vernet
- > Aménagement lotissement ATHENA
- > Aménagement lotissement ERIS
- > Voirie d'intérêt communautaire
- > Projet technopole



Famille :  
**14,45€**

- > 6 multi- accueils
- > 1 halte garderie
- > 1 micro crèche
- > 3 relais d'Assistantes Maternelles (RAM)
- > 11 centres de loisirs (ALSH)
- > 5 espaces jeunes
- > 2 points Information Jeunesse (PIJ)
- > 1 service commun pour la gestion (ALAE)



Culture, Sport :  
et Tourisme : **3,61€**

- > Office du tourisme intercommunal
- > Ecole de musique intercommunale
- > Salle omnisport



Administration :  
générale : **33,94€**

- > Fonctions support (Ressources humaines, finances, direction, marchés publics...)
- > Fonctions opérationnelles (Services techniques, entretien des bâtiments, du matériel...)

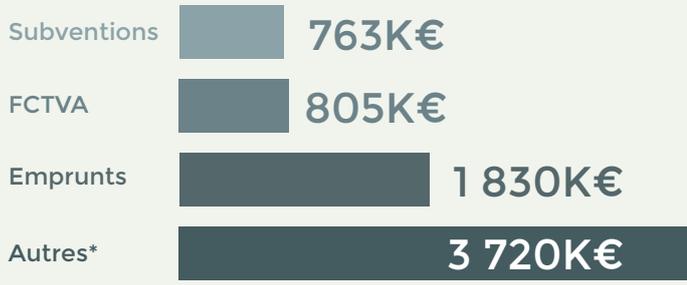
**TOTAL 100,00€**





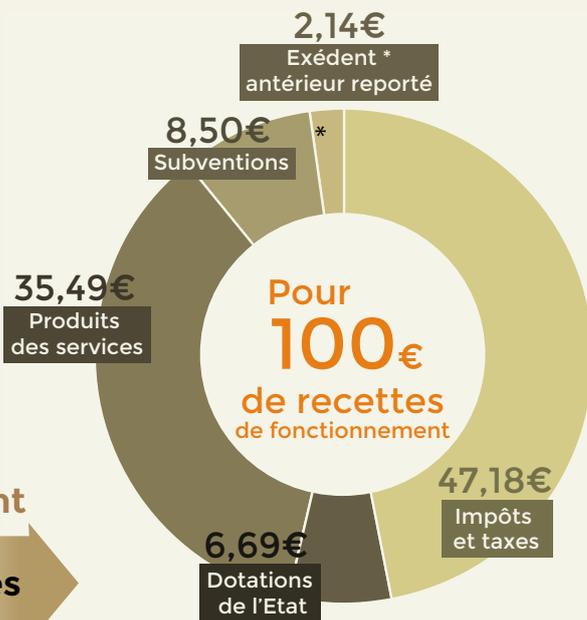
# Comment sont financées les actions ?

Recettes d'investissement pour permettre la réalisation des projets d'équipement



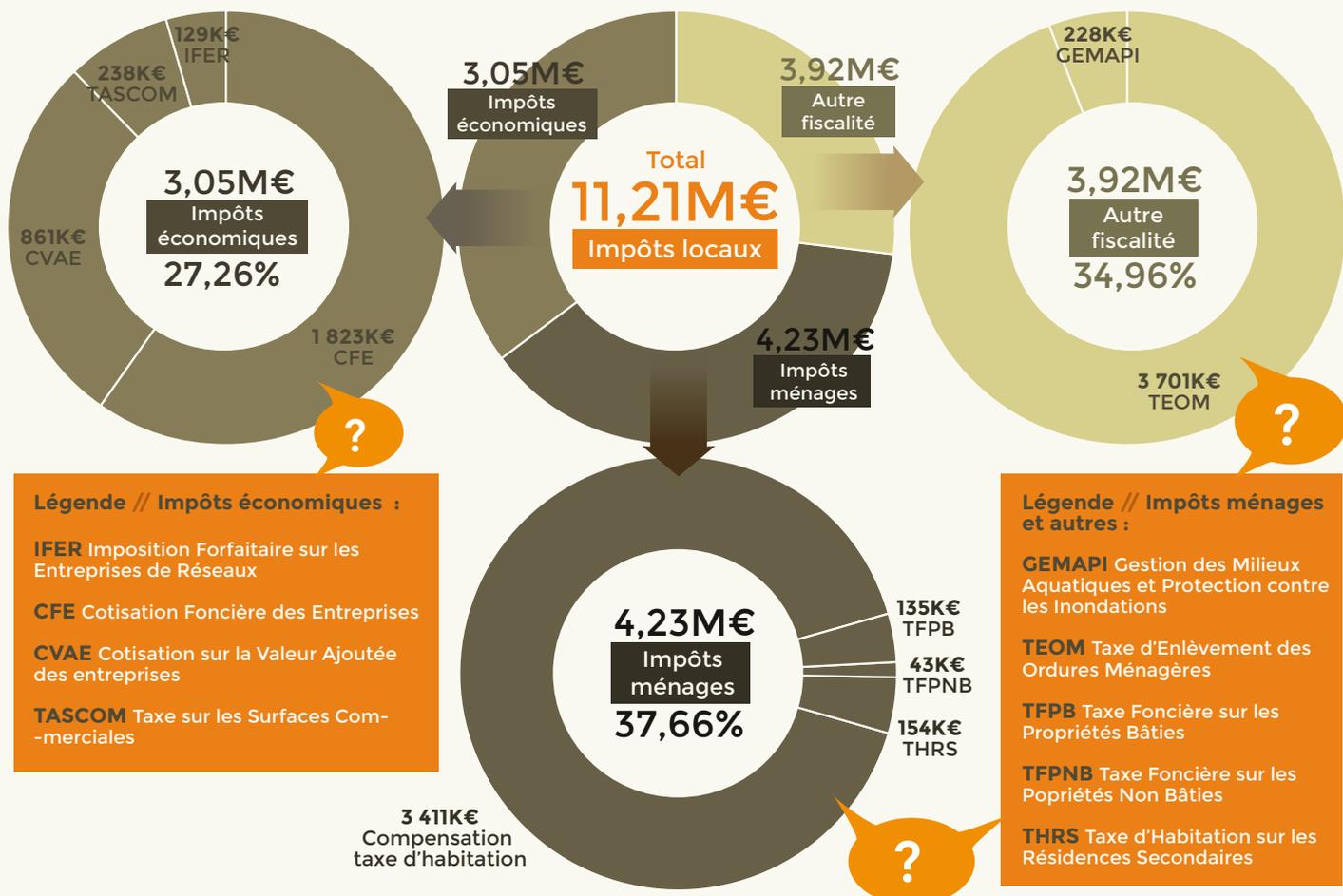
\*RAR, excédent antérieur reporté, immobilisations financières

Recettes de fonctionnement, permettant à la CCBA de fonctionner



**47,18%** des recettes de fonctionnement proviennent des impôts des ménages et des entreprises

## Focus sur les impôts et les taxes



Légende // Impôts économiques :

- IFER** Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux
- CFE** Cotisation Foncière des Entreprises
- CVAE** Cotisation sur la Valeur Ajoutée des entreprises
- TASCOM** Taxe sur les Surfaces Commerciales

Légende // Impôts ménages et autres :

- GEMAPI** Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations
- TEOM** Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- TFPB** Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
- TFPNB** Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties
- THRS** Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires



# Pourquoi augmenter la fiscalité en 2021 ?

## Les raisons



Contexte financier 2021 défavorable, diminution des recettes (baisse des produits, des services ou des impôts)



Dépenses pour la lutte contre le Covid-19 (centre de vaccination, achat de fournitures...)



GEMAPI 228 022 €  
Nouvelle compétence obligatoire à charge



Augmentation de la Taxe sur les Activités Polluantes (TGAP)  
**+200 000 €**



Recherche d'équilibre budgétaire complexe

## Les principales solutions retenues par les élus



Absorption de -150 000 € de baisse de recettes fiscales sur les entreprises



Maîtrise maximum des dépenses de fonctionnement



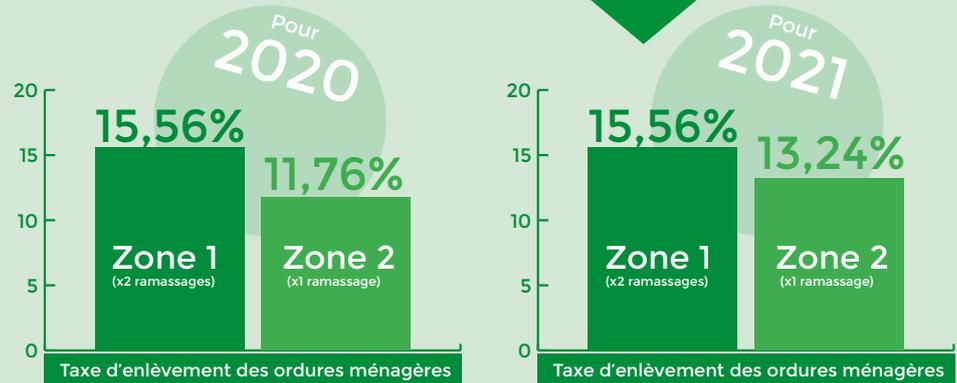
Augmentation du taux de foncier bâti fixé à 2% lissé sur 4 ans (soit 0,5%/an)



Augmentation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagère (TEOM) pour les habitants de la zone 2\*

Augmentation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagère pour les habitants de la zone 2\*

\* Les résidents vivant au centre ville d'Auterive et de Cintegabelle ne sont pas concernés par cette augmentation



**46€**

=  
augmentation moyenne annuelle\*\*

A quoi correspond cette augmentation ?

7€ Taxe GEMAPI

10€ Taxe Foncière

29€ Taxe TEOM

**46€/an**  
soit 3,30€/mois



**France  
services**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Redonnons de la proximité aux services publics



Un conseiller numérique va venir étoffer l'offre de l'espace France Services au cours du second semestre 2021.

Dans le cadre de ses missions de service public, et notamment dans l'accompagnement des usagers, la CCBA a pu constater qu'une partie de ses 32 000 administrés était éloignée, voire très éloignée, de l'outil informatique.

C'est la raison pour laquelle la CCBA s'engage contre l'exclusion numérique.

La mise en place d'un conseiller numérique permettra d'étoffer l'offre de services en s'appuyant sur des outils innovants et une équipe formée à l'accompagnement.

Il sera amené à exercer ses missions sur tout le territoire : au sein du Pôle Accueil Usagers, mais également dans les locaux mis à disposition par les 19 mairies de la CCBA.



### Quel est le rôle d'un conseiller numérique ?

- > Il sensibilise aux enjeux du numérique et favorise des usages citoyens et critiques ;
- > Il soutient les usagers dans leurs besoins quotidiens du numérique et les aide à gagner en autonomie ;
- > Il accompagne dans la réalisation de démarches administratives en ligne.

## Un accueil centralisé : un lieu unique d'accès pour vos services communautaires

### Les nouveautés !

- > Un accueil uniquement sur RDV pour tous les services proposés pour la collecte et la valorisation des déchets
- > La possibilité de payer par carte bleue les composteurs et les lombricomposteurs

L'accueil général de la CCBA intègre maintenant les services dédiés à la collecte et la valorisation des déchets.

### Vous avez des questions sur :

- Les bacs (poubelles/containers)
- Le calendrier de la collecte des déchets
- Les déchèteries
- La vente de composteurs
- Le tri et le recyclage des déchets



Contactez-nous avant de vous déplacer

**05 61 50 99 00**

Du lundi au vendredi  
de 9h > 12h30 | 14h > 17h

## Le renouvellement urbain : un engagement partagé entre la CCBA et la ville d'AUTERIVE

**La CCBA signera, en binôme avec la ville d'Auterive, une convention d'adhésion au programme « Petites villes de demain ».**

Le programme « Petites villes de demain » s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants, exerçant des fonctions de centralité pour leur territoire environnant et montrant des signes de fragilité. Il vise à renforcer l'attractivité des centres-villes

et centres-bourgs, et le maillage territorial en permettant aux communes de répondre aux enjeux d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, de développement des services et des activités et de valorisation du patrimoine bâti et paysager.



### Outil de la relance au service de la CCBA pour le financement d'équipements communautaires

Le positionnement de la commune d'Auterive en tant que principal pôle d'équilibre, implique un partage entre les élus de la CCBA et de la commune d'Auterive, d'une stratégie de développement de son territoire qui a nécessairement un impact sur tout le bassin de vie de la CCBA. A ce titre, la CCBA porte aujourd'hui la création d'équipements structurants dont l'implantation est sur Auterive.

(ex : centre aquatique, école d'enseignements artistiques pluridisciplinaires)

Cet engagement, conjoint dans le dispositif « Petites Villes de demain », permettrait à la CCBA de bénéficier de subventions exceptionnelles pour le financement des équipements structurants, localisés sur le territoire d'Auterive, mais dont l'offre de services devra rayonner à l'échelle intercommunale. La mise en place de conditions d'accès permettrait entre autres, une fréquentation par le plus grand nombre d'utilisateurs et ce dans l'ensemble des communes membres de la CCBA.



### Petites villes de demain

**Un dispositif pour accélérer la revitalisation du centre-ville d'Auterive**

Sur la base des propositions d'Étienne Guyot, préfet de la Haute-Garonne, la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales a annoncé le 18 décembre dernier la liste des collectivités lauréates. Auterive fait partie des 10 candidatures retenues pour porter un programme de développement « Petites villes de demain ».

Le programme offrira un appui sur-mesure en termes de méthodes, d'outils, de suivi, aux collectivités qui portent des projets de développement et de revitalisation de leurs territoires.

Dès 2018, la ville d'Auterive s'est engagée dans une démarche globale de réflexion d'aménagement pour redynamiser son centre-ville. Ce dispositif lui permettra de chercher de nouveaux moyens d'action, pour mener à bien son programme municipal en complément de ceux trouvés pour les projets urbains lancés, comme le programme Bourg centre de la Région.

*Programme porté par le Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales (MCTRCT), piloté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), conduit avec la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (Anah), le Cere-ma, l'ADEME et d'autres Ministères...*



## Forte affluence au Vaccibus !

202 personnes du territoire de la CCBA, âgées de plus de 70 ans, ou de plus de 50 ans avec des comorbidités ont pu bénéficier de la 1ère injection du vaccin Moderna lors du déploiement du centre de vaccination mobile le 24 avril 2021, à la salle des fêtes de Puydaniel.

En lien avec la CCBA, les élus et les agents des mairies, ont contacté les personnes cibles, volontaires, vulnérables ou isolées afin de recueillir leur consentement. Les personnes recensées ont été alors contactées par la plateforme de vaccination pour une prise de rendez-vous.

La seconde injection du vaccin a été programmée le 5 juin 2021 sur le même site.

Cette action a été initiée par Monsieur le Préfet de la Région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne et le Président de l'AMF.

### Mobilisation des acteurs du territoire

Cette mobilisation n'aurait pu être mise en œuvre sans la contribution de Serge BAURENS, Président, de la CCBA, de Jean Claude BLANC, Maire de Puydaniel, des 17 autres Maires de l'EPCI, du Service Départemental Incendie et Secours (SDIS) et de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Monsieur BAURENS met à l'honneur et remercie l'ensemble des acteurs car cette action fut une réelle mobilisation, morale, matérielle et financière afin de lutter contre la Covid-19.



Photographies de tomwieden de Pixabay

“ Cette action fut une réelle mobilisation, morale, matérielle et financière afin de lutter contre la Covid-19 ”

## Rentrée 2021 : nouveau collège dans le Bassin Auterivain et bientôt un lycée !

La forte croissance démographique du territoire du Bassin Auterivain entraîne de nouveaux besoins en termes d'aménagement du territoire et d'infrastructures.

### Un nouveau collège

Pour répondre à ces besoins un nouveau collège verra le jour sur la commune de Cintegabelle pour la rentrée de septembre 2021. Ce nouveau collège, financé par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, aura une capacité d'accueil de 400 élèves.

Au titre de sa compétence, la CCBA s'associe en tant que maître d'ouvrage pour construire un gymnase. L'objectif principal sera d'accueillir les cours d'EPS du nouveau collège. Ce nouveau

bâtiment a été co-financé par la CCBA et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, la Région Occitanie, l'Etat et l'ADEME. Sur cette construction également, la question de la performance environnementale et énergétique a été au cœur des préoccupations. Cet ouvrage se veut exemplaire en matière d'environnement et de performance énergétique.

### Création d'un lycée

Pour la rentrée 2025, un nouveau lycée polyvalent (cumulant à la fois filière technique et générale), dont la capacité d'accueil est prévue à 1 000 élèves, verra le jour sur la commune d'Auterive.

Le terrain d'implantation situé route de Cintegabelle est

en cours d'acquisition par la commune d'Auterive.

Pour la création de ce lycée, un concours d'architecture sera lancée en septembre 2021. Les filières techniques ne seront connues qu'en 2023. Les permis de construire devraient être déposés en septembre 2023 pour un début des travaux en 2024.



Gymnase de Cintegabelle

Photographie : Yann MESQUIDA

## Le projet de centre aquatique intercommunal se concrétise

Photographies : Cabinet ADOC

“ Apprendre à nager à tous ses élèves est une priorité nationale ”

Le projet de centre aquatique intercommunal se concrétise. Permettre aux enfants dès la fin de l'école primaire de « SAVOIR NAGER », représente la première raison pour laquelle les élus de la CCBA ont décidé de doter le territoire d'un centre aquatique ; « apprendre à nager à tous ses élèves est une priorité nationale, inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences » selon les directives de l'éducation nationale.

Or, faute de bassins couverts sur le territoire permettant des activités scolaires, sur environ 3500 élèves des écoles primaires de la CCBA, seulement 11,50 % de ces élèves peuvent bénéficier des apprentissages de natation exigés par l'éducation nationale, accueillis par les piscines de Muret ou Saverdun.

Au-delà, la collectivité souhaite doter le territoire d'un équipement pour renforcer son attractivité qui répondra aux besoins du grand public (jeunesse, famille, seniors) et qui s'inscrira dans une politique de prévention de la santé par le sport et d'animation favorisant le lien social.

La CCBA a missionné un cabinet d'études dès 2019 pour la réalisation d'une étude de faisabilité et pour être accompagnée sur la

phase conception-réalisation de l'équipement. Aujourd'hui, elle s'apprête à désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera chargée de la phase conception et suivi des travaux.

Le projet s'inscrira dans la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) spécifique au Centre Aquatique afin de permettre une optimisation des coûts.

Les orientations générales du futur équipement prévoient un projet de base comprenant :

- 1 bassin couvert
- 1 bassin sportif de 5 couloirs (312,5 m<sup>2</sup>)
- 1 bassin détente loisirs (150 m<sup>2</sup>)
- 1 pataugeoire animée (40 m<sup>2</sup>)

Un espace bien-être :

(accès différencié)

- 1 hammam
- 3 douches sensorielles
- 1 sauna
- 1 jacuzzi

Un bassin extérieur :

- 1 aire de jeux d'eau (150 m<sup>2</sup>)

D'autres équipements seront étudiés en options. Ils seront intégrés dans le projet avec une réserve foncière suffisante afin de permettre, le cas échéant, leur réalisation dans le temps (Toboggan,



bassin de loisirs extérieur, Pentagliss)

Le planning prévisionnel du projet prévoit un démarrage des travaux en début d'année 2023 pour une mise en service début 2025.

### Le site d'implantation

L'équipement sera implanté sur la commune d'Auterive, sur le lieu-dit « La Bordière » à proximité de la limite d'Auterive et Miremont. Cet espace se trouve dans une zone mixte, secteur partagé entre zone d'habitat pavillonnaire et zone d'activités. La surface bâtie totale s'élève à 2 539 m<sup>2</sup> sur une surface extérieure totale de 7 705 m<sup>2</sup>.



## La mobilité, enjeu majeur du développement du territoire ?

La récente loi d'orientation des mobilités, demandait aux EPCI de se positionner sur le fait de prendre ou non la compétence mobilité. Le choix de laisser cette compétence à l'échelle régionale a été fait pour la Communauté de Communes du Bassin Auterivain (CCBA) comme pour un grand nombre d'autres intercommunalités voisines. Ce choix implique un travail en étroite collaboration entre la région et la CCBA, pour développer la thématique sur le territoire. A ce titre, la CCBA

étudie les besoins en termes de mobilité de façon à structurer un projet d'aménagement à long terme. Les premiers résultats révèlent entre autre une volonté de développer du transport à la demande.

Le PETR du Pays Sud Toulousain travaille à l'élaboration d'un schéma cyclable. Le développement de la mobilité active et notamment de l'utilisation du vélo, semble être un axe majeur sur notre territoire.

Par ailleurs, la CCBA se mobilise pour le développement des mobilités alternatives. Deux voitures en autopartage seront mises à disposition pour les résidents du territoire sur Auterive et un réseau sécurisé d'autostop verra prochainement le jour.



Pixabay

## Le Pays Sud Toulousain s'engage en faveur de la santé des habitants sur son territoire



En préfiguration de la signature d'un Contrat Local de Santé pour le territoire, Camille Abadia a rejoint le Pays Sud Toulousain pour coordonner cette action.

Un Contrat Local de Santé est une démarche territoriale qui vise à mettre en œuvre des actions, au plus près des habitant.e.s, afin de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Son enjeu est de soutenir la proximité des services, les dynamiques locales,

les solidarités, le développement de l'offre en santé, ainsi que de promouvoir l'attractivité de notre territoire.

Le Pays Sud Toulousain, donne le coup d'envoi à la première phase de travail qui consiste à réaliser un diagnostic local de santé. A cette fin, une enquête est diffusée : [www.payssudtoulousain.fr](http://www.payssudtoulousain.fr)

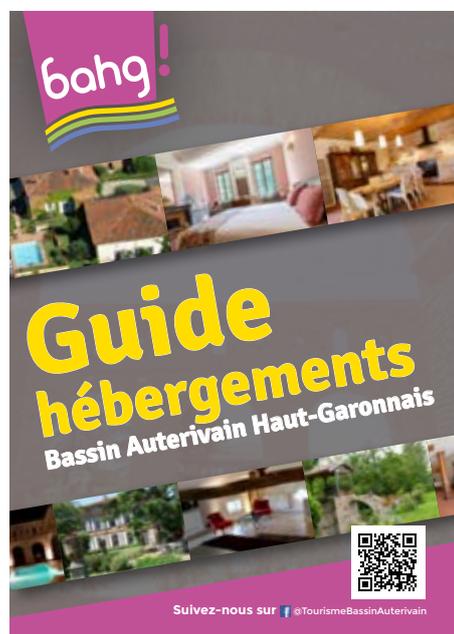
Les habitant.e.s, les élu.e.s et les professionnel.le.s sont invité.e.s

à s'exprimer au travers d'un questionnaire qui recueille les besoins, attentes et initiatives existantes en matière de santé.

Dans un second temps un programme d'actions sera établi, en concertation avec les différents acteurs et en adéquation avec les enjeux majeurs identifiés lors du diagnostic.

[www.payssudtoulousain.fr/enquete-contrat-local-de-sante](http://www.payssudtoulousain.fr/enquete-contrat-local-de-sante)

## En mai, l'Office de tourisme ouvre ses portes. Pour fêter cela, les nouveaux guides sont arrivés !



Guide n°1 - Grâce à l'embauche d'un nouveau saisonnier par la Communauté de communes, l'Office de tourisme ouvre ses portes.

Guide n°2 - Venez découvrir le guide inédit des hébergements du territoire, qui offre en un coup d'œil le tour complet de nos offres pour accueillir vos amis, votre famille ou vos invités d'exception.

2 hôtels, 33 gîtes, 17 chambres d'hôtes, 2 campings et 2 aires de camping-cars sont répartis dans 40 sites sur nos 19 communes. De nombreux hébergements labellisés permettent de vivre

une immersion tout confort, avec des services personnalisables, comme par exemple l'accueil d'événements professionnels.

Guide n°3 : une belle surprise en préparation pour juin !

+ d'infos ?

Suivez-nous sur

@TourismeBassinAuterivain et inscrivez-vous à notre newsletter sur notre site internet. Ouverture de l'Office de tourisme en mai et juin les mercredi matin, mercredi après-midi et vendredi matin. Ces horaires d'ouverture seront étendus en juillet et août.



## Zoom sur Puydaniel et Lagrâce-Dieu 200 arbres plantés au service de la biodiversité

A la frontière de Puydaniel et Lagrâce-Dieu, un chantier de plantations participatif a été organisé le 11 février sur les berges du ruisseau du Rauzé.

Les enfants de l'école de Lagrâce-Dieu ont plantés 200 mètres d'arbres et d'arbustes. Les essences sélectionnées sont le cor-

mier, le frêne et l'érable champêtre. Ces nouvelles plantations renforceront la tenue des berges, apporteront plus d'ombrage pour le ruisseau et préserveront un espace refuge pour la faune. Ce territoire dispose de cours d'eau dans lequel il convient de préserver les ressources naturelles. Par cette action pédagogique,

cette journée a permis de sensibiliser les enfants sur les enjeux environnementaux. A la demande de l'agence de l'eau pour renaturaliser les bords de ruisseau, la CCBA est toujours en lien avec le SYMAR VAL d'ARIEGE, pour favoriser le maintien des berges par des plantations.



Photographie : Joel CAZAJUS

Plantations d'arbres et d'arbustes assurées par les élèves de l'école primaire de Lagrâce-Dieu à la frontière des 2 communes.

Habituellement assurées par le chantier d'insertion environnement de la CCBA pour le compte du SYMAR VAL d'ARIEGE, ces actions se traduisent généralement par l'implantation de boutures de saules et d'arbres du pays.

Le chantier d'insertion installe également des protections pour protéger les plantations des cervidés.

Située dans la Vallée de la Mouillonne, la commune de Lagrâce-Dieu dispose d'une importante biodiversité car le territoire est composé d'un massif forestier conséquent et d'une plaine agricole diversifiée.

Localisée à 230 mètres d'altitude dans la vallée de l'Ariège, la commune de Puydaniel dispose d'un relief riche et varié, propice à la

culture agricole.

Cette action s'est déroulée en présence de Monsieur BAURENS Président de la CCBA, Monsieur CAZAJUS Vice-Président de la CCBA pour la protection et la mise en valeur de l'environnement et Vice-Président du SYMAR Val d'Ariège, pour la protection, ainsi que les élèves de l'école primaire de Lagrâce-Dieu.

### Le saviez-vous ?

Des chantiers de plantations participatifs sont organisés par la CCBA, pour le compte du SYMAR Val d'Ariège, pour renforcer la tenue des berges au bord des cours d'eau.

#### Puydaniel en quelques chiffres :

**543** habitants

**738** ha de superficie

##### Cours d'eau :

- > Ruisseau du Merlan
- > Ruisseaux qui découlent de la rivière de la Mouillonne

#### Lagrâce-Dieu en quelques chiffres :

**502** habitants

**851** ha de superficie

##### Cours d'eau :

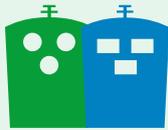
- > Ruisseau le Rivet, le Bouthaère, le Besset, le Rauzé, le Mercé, le Magrens, le Carlou, le Boulsa
- > Ruisseaux la Mouillonne

# Changement dans la collecte des déchets

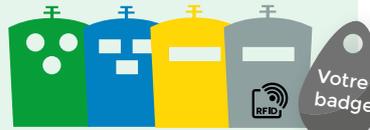
à partir de sept 21

Déploiement progressif par commune

## En cours



## A venir



## Mode de collecte



## Les + de la collecte en point d'apport volontaire



## Étapes de déploiement

1

**2021**  
2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre  
**Déploiement**

- > Caujac et Esperce
- > Mauressac et Puydaniel
- > Vernet, Marliac, Crazac
- > Lagrâce-Dieu
- > Auribail, Auragne
- > Labruyère-Dorsa
- > Gaillac-Toulza

2

**2022**  
1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre  
**Déploiement**

- > Beaumont-sur-Lèze
- > Miremont
- > Lagardelle-sur-Lèze
- > Grépiac et Venerque
- > Cintegabelle
- > Auterive

3

**2023**  
**Comptabilisation**

Année d'enregistrement des levées et des dépôts pour l'avis d'imposition 2024

4

**2024**  
**La TEOMi, c'est parti !**

Vote des taux de la TEOM et du prix au volume  
Paiement de la TEOMi via la taxe foncière

**Le saviez-vous ?**



Vous recevrez un courrier au moment du changement d'organisation dans votre commune



**d'infos ?**

[www.dechet-ccba31.fr](http://www.dechet-ccba31.fr)